

L'an deux mil onze, le cinq juillet,

à vingt heures trente, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Chantal DECROIX, Maire.

PRESENTS : Mme Duvivier, M. Vatelier, M. Vanderpert, M. Fleutry, Mme Lakièvre, M. Jardot, Mme Joly, M. Dubuc.

ABSENT EXCUSE : M. Démarais

SECRETAIRE : Madame Duvivier

Les procès verbaux des réunions du 3 février 2011, du 8 mars 2011 et du 14 avril 2011 ont été approuvés à l'unanimité.

I. Tarif Cantine

Le prix du repas à la cantine pour l'année scolaire 2011.2012 sera de 2.95€.

II. Tarif Garderie

Le tarif de la garderie périscolaire 2011.2012 sera de :

Le matin : 2.10€

Le soir : 2.60€

Suite à un sondage il ressort que les horaires de la garderie conviennent au peu de parents qui y ont répondu.

III. Contrats Grégory Delamarre

Le conseil accepte de renouveler pour un an le contrat de M. Delamarre pour la surveillance à la cantine pour l'année scolaire 2011.2012, et décide d'établir un contrat à durée indéterminée à partir du 5 septembre 2011 pour son travail d'Agent Spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles. Son salaire reste le même.

IV. Commission ouverture des plis

La commission d'ouverture des plis pour les travaux du presbytère se compose ainsi :

- Présidente : Mme Decroix
- Membres titulaires : M. Dubuc, M. Vanderpert, M. Vatelier.
- Membres suppléants : Mme Duvivier, M. Jardot, Mme Lakièvre.

V. Syndicat Biens de la Muette, délégués suppléants

Les statuts du syndicat des biens de la Muette ont été votés, il faut maintenant nommer les délégués. Les délégués titulaires sont toujours Mme Duvivier et Mme Lakièvre. Mme Decroix et M. Fleutry sont nommés délégués suppléants.

VI. Fonds de Solidarité Logement

Le Département propose comme chaque année une convention de contribution au financement du Fonds de Solidarité Logement. Cela coûterait à la Commune 352.64 € pour l'année 2011. Le conseil décide de ne pas l'adopter.

VII. Délibération SDCI

Cela concerne les regroupements des communautés de communes et des syndicats. Cette délibération a été prise au niveau du SIAEPA donc elle ne concerne pas la commune.

VIII. Circulation à la Cazerie

Madame le Maire explique que suivant le code du ministère de l'équipement des transports et du tourisme, il est interdit d'installer un brise vitesse dans la rue de la Cazerie car elle se situe hors agglomération et qu'il n'est pas possible dans ce cas de créer une zone « 30 ».

Afin de limiter la vitesse de circulation il est envisagé de poser un panneau « 30 » sans créer de zone « 30 ».

IX. Demande subvention enfants Boudet, délibération

Madame Boudet demande par écrit une subvention pour financer les voyages scolaires 2011 de ses fils.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité le versement d'une subvention de 40 € pour Raphaël et de 40 € pour Olivier.

X. Questions diverses :

- ❖ *Dépense imprévue pour transport des enfants* : Mme Jégat nous informe que les élèves qui ont créés un jardin exposé au château de Martainville lors de la fête intracommunautaire seront récompensés. La classe des petits ira visiter le château de Martainville à la prochaine rentrée scolaire. Les grands sont allés à l'archéo jazz de Blainville Crevon. Mais pour s'y rendre Mme Jégat a demandé à la commune de financer le transport des élèves soit 175 € à partager avec Préaux. Mme le Maire a accepté de payer ce transport mais il faut maintenant s'attendre à une autre dépense pour la classe des petits.
- ❖ *Point sur le document unique de l'école* : l'élaboration du document touche à sa fin.
- ❖ *Date cérémonie de la fête des mères 2012* : elle aura lieu le 8 juin 2012 à 20 heures.
- ❖ *Vérification des buts par Veritas* : Chaque année Bureau Veritas vérifie les buts de basket et de football pour un coût forfaitaire de 321 € pour l'année 2011. Madame le Maire demande si il y a lieu de continuer cette vérification. Le conseil décide d'arrêter le contrat pour les buts de basket car ils ne sont jamais utilisés mais de continuer celui des buts de football.
- ❖ *Point sur travaux presbytère* : la déclaration préalable a été rempli par M. Demont et envoyée à la DDTM. M. Demont doit maintenant établir l'annonce d'appel d'offre.

- ❖ *Equipement informatique à l'école* : L'informatique a envoyé 3 devis. Un avec une imprimante couleur laser A3 de 11004.16 €, un autre avec une imprimante couleur laser A4 de 7743.54 € et un dernier avec une imprimante couleur à jet d'encre A3 de 7428.12 €. Le conseil choisit le devis de 7743.54 € comprenant l'achat de 4 ordinateurs, d'une imprimante laser couleur A4 avec la maintenance de 3 ans et l'installation du matériel. La société l'Informatique proposait également pour cet équipement une location financière de 36 mois qui coûterait en totalité 10 031.76 €. Le conseil décide d'acheter et non de louer.
- ❖ *Haies non taillées* : M. Vanderpert fait part au conseil que la haie d'un de ses voisins gêne à la circulation. Le même cas existe à plusieurs endroits dans La Vieux Rue. Madame Decroix informe qu'après plusieurs demandes restées sans réponse auprès du ou des propriétaires la commune pouvait faire intervenir une entreprise pour ensuite envoyer la facture aux propriétaires.
- ❖ *Eclairage public* : M. Démarais demande à quel moment le poteau près de chez lui sera réparé. En principe tout devrait être fait en même temps que l'extension de l'éclairage public.
- ❖ *Réception TNT* : M. Jardot explique que la réception de la TNT est mauvaise dans la commune. Il a essayé de joindre les personnes concernées dont le numéro avait été envoyé en Mairie mais on ne peut plus les contacter. Des renseignements seront demandés auprès de la Préfecture.

Séance levée à 23 heures 30